



Plan Climat Air Energie Territorial

Mémoire en réponse aux avis du Public

Version du 21 mars 2023



Ce document est prévu pour une impression optimisée en format A4

Service Habitat, Energie, Mobilités

11, rue de la Trinité 22200 GUINGAMP

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le

ID: 022-200067981-20230926-DEL2023_09_170-DE

Auteurs

MAITRISE D'OUVRAGE:



GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

11 rue de la Trinité 22 200 Guingamp Sophie SZYMKOWIAK
Mission Énergies
T 02 96 43 31 06
@ s.szymkowiak@guingamp-paimpol.bzh

ASSISTANCE À MAITRISE D'OUVRAGE:



ALTEREA AGENCE OUEST 26, boulevard Vincent Gâche 44 275 Nantes (Cedex 2) T 02 40 74 24 81 Pierre-Louis GARCIA LE-FLOCH
Coordinateur d'études
Conseiller Territoire Engagé
Climat Air Energie
T 07 57 09 55 57
@ plgarcia@alterea.fr

SUIVI DU DOCUMENT:

Indice	Date	Modifications	Rédaction	Vérification	Validation
1	30/11/2022	1 ^{ère} version du rapport	Gwendal MADEC	Pierre-Louis GARCIA LE- FLOCH	Sophie SZYMKOWIAK
2	14/12/2022	Intégration des avis du public	Gwendal MADEC	Pierre-Louis GARCIA LE- FLOCH	Sophie SZYMKOWIAK

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le

ID: 022-200067981-20230926-DEL2023_09_170-DE



Table des matières

1	PRÉAMBULE	. 4
2	RÉPONSE AUX AVIS DU PUBLIC	. 4
3	REMARQUES DU PURUC	С

Recu en préfecture le 06/10/2023

Publié le

ID: 022-200067981-20230926-DEL2023_09_170-DE

1 PRÉAMBULE

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est défini à l'article L. 222-26 du Code de l'Environnement et précisé aux articles R. 229-51 à R.221-56.

Ce document-cadre de la politique énergétique et climatique de la collectivité est un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire. Il doit être révisé tous les 6 ans.

À la suite de l'ordonnance n°2016-1058 du 3 août 2016 et au décret n°2016-1110 du 11 août 2016, le PCAET est soumis à évaluation environnementale des projets, plans et programmes. Cette évaluation environnementale est une démarche continue et itérative tout au long de l'élaboration du projet de PCAET. Elle consiste, à partir d'un état initial de l'environnement et des enjeux territoriaux identifiés, en une analyse des effets sur l'environnement du projet de PCAET avec pour objectif de prévenir les conséquences dommageables sur l'environnement.

En application de la réglementation, le projet de PCAET a été transmis pour avis au public. La consultation pour le public fut ouverte du 17 octobre 2012 au 17 novembre 2022. Le présent mémoire correspond à l'analyse de ces avis, et à la présentation des modifications éventuelles qui y sont associées.

2 RÉPONSE AUX AVIS DU PUBLIC

L'analyse des recommandations formulées par le public est présentée sous la forme d'un tableau aux pages suivantes.

Pour le traitement des données du public, les remarques ont été regroupées selon les thématiques qu'elles abordaient ; elles sont néanmoins consultables dans leur intégralité en partie 3 du présent document. Les numéros des avis servent uniquement au reporting via le tableau d'analyse, et ne sont nullement utilisés pour hiérarchiser les avis. Chaque ligne du tableau correspond à une thématique abordée par un ou plusieurs avis, présenté(s) en première colonne. Les colonnes suivantes précisent les numéros de référence des avis concernés (et listés en partie 3 du présent document), la réponse de la collectivité ainsi que les modifications éventuelles apportées au projet de PCAET.

ID: 022-200067981-20230926-DEL2023_09_170-DE

Synthèse thématique des avis exprimés	Numéro des avis concernés (cf. liste complète en partie 3)	Réponse apportée par Guingamp Paimpol Agglomération	Pièce(s) du PCAET modifiée(s)
Plusieurs avis se questionnent sur la problématique de financement des projets éoliens. Le fait que ce soient des promoteurs extérieurs au territoire avec souvent des financements publics pour développer ces projets. Plusieurs avis suggèrent d'accompagner et porter des projets citoyens, locaux pour la mise en place d'éoliennes sur le territoire de Guingamp Paimpol Agglomération.	Avis n°1, n°2, n°3, n°4, n°5, n°6, n°7, n°8, n°9, n°10, n°11	Le PCAET définit une trajectoire de développement des énergies renouvelables, incluant de l'éolien. A l'issue d'une démarche de planification menée en 2022, le schéma de développement défini pour le territoire s'appuie principalement sur le « repowering. » Cette méthode consiste à remplacer tout ou partie d'anciennes infrastructures énergétiques par de nouvelles, limitant ainsi l'accroissement de l'artificialisation du territoire. Le repowering permet également d'augmenter la puissance produite par éolienne, limitant le besoin en nouveaux parcs afin d'atteindre les objectifs du PCAET. Toutefois, quelques nouveaux projets sont attendus afin d'atteindre les objectifs fixés, en lien avec les objectifs régionaux du Schéma Régional de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET). Les zones les plus favorables à cet accueil ont été identifiées dans le Schéma afin de préserver au mieux la qualité de vie et d'optimiser les projets d'implantation.	Pas de modifications
Un avis demande où en est le développement de projets de ce type, portés par des citoyens. Un avis s'interroge sur la volonté du territoire d'avoir une politique de sobriété énergétique, ne s'appuyant pas sur une croissance technologique avec des éoliennes plus hautes mais sur une baisse de la consommation énergétique.		Le Plan Climat Air Energie Territorial ne cible pas d'avance le lieu d'implantation des nouveaux parcs éoliens. En revanche, le Schéma de développement élaboré en 2022 a été construit en concertation avec une trentaine de citoyens volontaires qui ont participé activement à la rédaction d'un Avis citoyen. Celui-ci, remis aux élus, a été pris en compte pour définir les zones les plus favorables à l'accueil d'un développement éolien pacifié. La traduction de ce schéma dans le PLUi a pour objet de permettre au territoire d'imposer ses règles au développement éolien. Une charte de bonnes pratiques viendra compléter cette boite à outils en 2023.	
L'ensemble des avis touchant au développement de projets éoliens se questionne sur les impacts de ces derniers. Certains louent tout de même l'utilité des éoliennes dans la stratégie française de transition énergétique et écologique.		Le développement de parcs éoliens, s'il peut contribuer à dégrader certains milieux, est fortement contrôlé dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) avec une OAP thématique dédiée, qui attribue à chaque zone retenue des niveaux d'enjeux spécifiques. Par ailleurs, des mesures afin d'éviter, de réduire et finalement de compenser des externalités négatives à l'encontre de l'environnement sont mises en place.	
Plusieurs avis demandent une augmentation de la distance minimale entre les habitations et les éoliennes, actuellement de 500m. En effet ces avis questionnent les hauteurs des éoliennes, pouvant monter à plus de 150m.		Après avoir évité et réduit dans la mesure du possible les externalités négatives, en cas d'impact sur la biodiversité locale ou sur les milieux (haies, zones humides), une compensation est prévue par la création d'espaces similaires, connectés au réseau écologique local.	
Plusieurs avis mettent en avant la densité des projets éoliens déjà menés et en cours sur le territoire de Guingamp Paimpol Agglomération. Certains avis s'inquiètent de vivre prochainement dans un territoire saturé d'éoliennes.		La mise en place d'un parc éolien est soumise à une procédure d'autorisation. Afin de construire et d'exploiter un parc éolien, il faut respecter plusieurs réglementations, en particulier au titre du Code de l'Energie, de l'Urbanisme et de l'Environnement. L'exploitation d'un parc éolien relève de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Ainsi il n'est pas possible d'installer un parc éolien sur un grand nombre de terrains et l'installation d'un parc est fortement réglementée, afin de protéger l'environnement mais également les habitants du territoire. Un dossier de demande d'autorisation,	
Un avis propose de densifier davantage les éoliennes afin de réduire leur empreinte au sol et le nombre de projets. Un avis exprime sa volonté d'arrêter les nouveaux projets éoliens, par		avec une vingtaine de services de l'Etat émettant un avis est réalisé. Une décision est prise par le préfet, au terme d'une enquête publique et de la consultation de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) pour l'intégration paysagère du projet d'implantation.	
Plusieurs avis suggèrent que la mise en place de projets éoliens entraine des nuisances sonores et visuelles aux alentours des parcs. Des nuisances pouvant avoir un impact sur la santé humaine selon un avis. Un second avis parle également de santé, mettant en avant que les travaux d'installation des éoliennes pourraient dégager du Radon,		Une action du plan d'actions du PCAET s'intitule « Développer le portage de projets d'énergie citoyenne » et permet d'accompagner et de promouvoir des projets de production d'énergie, d'habitants du territoire Guingamp Paimpol Agglomération. Depuis le printemps 2020, Guingamp-Paimpol Agglomération s'appuie sur le Réseau régional TARANIS et l'association Trégor Energ'éthiques pour essayer d'identifier des opportunités de développement de projets citoyens sur son territoire. Les objectifs sont donc pluriels : mobiliser l'épargne et les compétences des habitants pour des projets collectifs liés au développement du territoire ; sécuriser l'approvisionnement énergétique du territoire et favoriser l'implication citoyenne.	
dangereux pour l'homme. Un avis se questionne sur l'impact des projets éoliens sur les cheptels, particulièrement l'impact des ondes basses fréquences générées par les pâles des éoliennes.		Afin de communiquer et faire émerger des projets d'associations et de citoyens, Guingamp Paimpol Agglomération a lancé le programme « Le climat change. Et moi ? ». Ce programme favorisant la participation de tous dans l'élaboration et la mise en œuvre du PCAET fut lauréat de l'appel à projets « Ambition Climat : Mobilisation et participation citoyenne en faveur de la transition énergétique et écologique ». A travers différentes actions comme la mobilisation citoyenne « Un pas pour ma planète ! », les habitants étaient amenés à se questionner et s'investir dans la transition écologique. Ces actions ont donc permis	

Reçu en préfecture le 06/10/2023

ıblié le

ID: 022-200067981-20230926-DEL2023_09_170-DE

Plusieurs avis évoquent l'impact des projets éoliens en matière de biodiversité. Un avis souligne l'impact des pâles sur les oiseaux migrateurs. Ce dernier met également en avant l'incidence sur la flore endémique du territoire.

Un avis suggère que la ressource en eau serait impactée par les projets éoliens.

Un avis souligne un manque de communication sur le lancement des projets éoliens.

Plusieurs avis évoquent un manque de communication au sujet de la consultation pour le public, avec une communication insuffisante dans les communes de l'Agglomération.

Divers avis se questionnent sur la concertation du public quant aux futurs projets éoliens ainsi que la construction de la stratégie du PCAET.

Un avis suggère une pression des promoteurs sur les espaces disponibles pour la construction de projets éoliens.

Un avis met en avant que les élus de sa commune aient voté contre un projet éolien et que des élus d'autres communes seraient également défavorables à ce type de projet.

Un avis met en avant l'importance de l'agriculture et le rôle nourricier des territoires ruraux afin de répondre aux besoins des territoires urbains.

Un avis s'interroge sur les objectifs de baisse des émissions de GES pour le secteur agricole, supérieurs aux objectifs régionaux et nationaux.

L'avis se questionne sur les mécanismes permettant d'atteindre l'objectif de baisse des effectifs des cheptels.

Un avis évoque l'objectif d'augmentation de production de biogaz du territoire, difficile à atteindre du fait d'une baisse de têtes au sein des cheptels, amenant donc une baisse des effluents produits. Effluents servant à la production de biogaz au sein des méthaniseurs.

Un avis s'interroge sur l'activité des serres sur le territoire et les objectifs de réduction des consommations énergétiques associés. Cet avis s'inquiète des efforts importants que les utilisateurs professionnels de serres devront fournir afin d'atteindre les objectifs du PCAET.

Un avis se questionne sur l'horizon de temps choisi afin d'évaluer la réduction des émissions d'ammoniac, ainsi que les moyens dédiés pour atteindre cette baisse.

Un avis s'interroge sur les impacts socio-économiques des mesures prises concernant l'agriculture.

Un avis sollicite une rencontre afin que la collectivité puisse expliciter les objectifs portés pour le secteur agricole.

aux habitants des communes de l'Agglomération d'être intégrés et de devenir force de proposition dans le cadre de la rédaction du PCAET (dans le cadre notamment des objectifs en matière de réduction des besoins en énergie). La concertation s'est par la suite poursuivie via le dispositif réglementaire de consultation du public, et a vocation à se poursuivre, en particulier dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours du PCAET.

En parallèle, l'Agglomération questionne la place du bloc local dans le financement des projets éoliens pour permettre une meilleure association à la gouvernance des parcs et favoriser les retombées économiques au bénéfice des territoires accueillant ces projets. Cette stratégie doit permettre aux communes et à l'intercommunalité de définir le rôle qu'elles souhaitent et peuvent tenir dans ce développement.

En raison de ces différents points, la collectivité confirme la trajectoire proposée en matière de production énergétique éolienne, à l'échelle globale du territoire. Concernant le projet spécifique de parc du Méné Hoguené à Louargat, celui-ci est en cours d'instruction. La collectivité a émis un avis défavorable pour son implantation ; elle n'est toutefois pas la seule décisionnaire en la matière.

Avis n°12

Le secteur agricole est un secteur important au sein de Guingamp Paimpol Agglomération, c'est pour cela que le PCAET souhaite impliquer ce secteur dans la réalisation des objectifs en s'appuyant sur plusieurs leviers : la Sobriété, l'Efficacité, la Substitution et l'Adaptation. La volonté derrière ces leviers est de développer une agriculture davantage résiliente vis-à-vis des impacts du changement climatique ainsi que de la transition socio-économique.

Afin d'atteindre les objectifs de baisse des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre souhaités, la rénovation des bâtiments agricoles ainsi que le remplacement des équipements de chauffage sont mises en avant. De plus, les écogestes sont une solution économique et écologique afin d'atteindre ces objectifs.

Au niveau national, le secteur de l'agriculture représentait 18,5% des émissions totales de GES de la France, le troisième secteur le plus émetteur. En matière de baisse des émissions de GES de l'agriculture, l'objectif du SRADDET Bretagne est de réduire de 34% les émissions de GES du secteur d'ici à 2040. L'objectif national est de baisser les émissions de ce secteur de 46% d'ici à 2050, par rapport à 2015.

L'objectif du PCAET de Guingamp Paimpol Agglomération de réduire les émissions de GES du secteur agricole de 50,7% entre 2020 et 2050 est donc proche des objectifs nationaux. De plus, l'agriculture représentant 60% des émissions sur le territoire de l'Agglomération, les objectifs de baisse des émissions de GES de ce secteur sont obligatoirement ambitieux pour atteindre les objectifs globaux de réduction des émissions du territoire.

L'objectif de baisse des consommations énergétiques du secteur agricole du PCAET est de -49,5% en 2050 par rapport à 2010. Cet objectif est, en effet, supérieur à l'objectif régional, visant une réduction des consommations d'énergie du secteur agricole de 7% en 2050 par rapport à 2012. Cependant cette ambition s'explique par la consommation énergétique très importante des serres sur le territoire de Guingamp Paimpol Agglomération. Des efforts importants et techniquement possibles sur ces dernières permettraient une baisse significative des consommations énergétiques de l'ensemble du secteur agricole. Il s'agit là d'un levier spécifique au territoire, la production agricole sous serre étant très peu représentée à l'échelle nationale et régionale. Les autres secteurs de production agricole (élevage, maraîchage, grande culture, etc.) disposent de moins de leviers d'actions pour la réduction de leurs besoins énergétiques et sont donc naturellement moins mis à contribution.

Une corrélation directe existe entre l'efficacité énergétique et les caractéristiques des serres. L'âge moyen du parc français est de 19 ans, et sa modernisation permettrait d'importantes économies d'énergie. Ainsi, si des travaux ont été réalisés afin de baisser les consommations énergétiques, un gisement d'économies d'énergie existe encore. Par ailleurs, les serres chauffées sont très

Modification de la rédaction du paragraphe dédié à l'agriculture dans le rapport stratégique pour traduire plus précisément l'impact des tendances observées

Plan Climat Air Energie Territorial – Résumé non technique

Reçu en préfecture le 06/10/2023

ıblié le

ID: 022-200067981-20230926-DEL2023_09_170-DE

vulnérables à la hausse du prix de l'énergie, des efforts supplémentaires en matière d'efficacité (performance des bâtiments, choix des essences, etc.) permettront ainsi de réduire cette vulnérabilité.

Afin de réduire les consommations énergétiques des serres, des expérimentations sont menées. Ainsi des serres maraichères sont chauffées par l'énergie fatale de l'incinération des déchets à Bessières. Des serres bioclimatiques agricoles ou serres solaires passives sont également développées. Elles permettent de maitriser le climat intérieur d'une serre sans chauffage extérieur. Le stockage thermique peut être dimensionné pour que la serre agricole « résiste » à plusieurs jours nuageux et froids.

La baisse prévue de 15% entre 2020 et 2050 des effectifs des cheptels sur le territoire est sensiblement inférieure à la baisse constatée du nombre de bovins en Bretagne ces dernières années. En effet, entre 2000 et 2015, le nombre de bovins en Bretagne est passé de 2 393 000 bovins à 2 061 000, soit une baisse de près de 14%, en 15 ans. Avec une baisse de 15% entre 2020 et 2050, soit 30 ans, Guingamp Paimpol Agglomération prévoit une baisse potentielle moitié moindre des effectifs des cheptels pour les trois prochaines décennies. Il est important de noter que ce chiffre ne représente donc pas un objectif de baisse du cheptel en soit, mais bien d'une conjoncture que le territoire souhaite ralentir, voire stopper.

La réduction des effectifs des cheptels n'aurait pas un impact significatif sur les objectifs de production de biogaz. Les 3 installations de production de méthanisation que compte l'Agglomération produiront à termes, 10,2 GWh. Le potentiel de développement de la méthanisation pour le territoire est pour sa part estimé à 50 GWh. De plus, les lisiers et fumiers ne représentent que 39% des matières pouvant être exploitées afin d'atteindre le potentiel de développement maximal. A l'intérieur de ces 39% de lisiers et fumiers, le lisier porcin, le fumier porcin ainsi que les fientes de volaille représentent la majorité des matières brutes. Ainsi, une baisse de 0,5% par an du nombre de bovins n'aura pas un impact significatif sur la capacité de production future de biogaz sur le territoire.

La qualité de l'air est un enjeu majeur de santé publique. Ne souhaitant pas sous-estimer les effets sanitaires des polluants atmosphériques, des objectifs ambitieux sont pris afin de baisser les concentrations de ces derniers. Le territoire, pesant pour 12,3% de la population costarmoricaine, émet 15% des émissions d'Ammoniac (NH₃). Ceci alors que le département est lui-même très émissif (30% des émissions régionales de NH₃). Entre 2008 et 2014, l'ensemble des polluants ont baissé, l'oxyde d'azote (NOx), le dioxyde de souffre (SO₂), les particules en suspension (PM_{2,5}, PM₁₀) ainsi que les composés organiques volatils non méthaniques (COVNM), hormis l'ammoniac, ayant augmenté de 4%. Afin de rattraper un certain retard sur la baisse de ce polluant, des objectifs plus ambitieux ont ainsi été retenus pour l'ammoniac. En complément, un horizon de temps plus long a été choisi afin de permettre une projection plus importante dans le temps.

Les mesures du PCAET concernant l'agriculture permettront d'aider les exploitations agricoles à s'adapter aux impacts du changement climatique tout en réduisant ces derniers en les accompagnant dans une baisse de leurs émissions de gaz à effet de serre et de consommations énergétiques. Une baisse de leur consommation énergétique ne fera que renforcer leur capacité financière en réduisant leurs coûts.

Un avis questionne l'accessibilité des pièces du PCAET pour le grand public compte tenu de la densité de ces dernières.

Un avis s'exprime sur le manque d'accompagnement et de sensibilisation au sujet des économies d'eau.

Un avis propose la location de VAE et de sécuriser les routes de campagne afin qu'elles soient accessibles aux vélos en toute sécurité.

Un avis suggère de mettre à disposition des véhicules électriques sans permis afin de soutenir l'accès à l'emploi.

Un avis interroge sur l'impact climatique du train La vapeur du Trieux du fait de sa consommation de fioul.

Un avis se questionne sur le développement d'un carburant plus sobre en gaz à effet de serre pour le domaine maritime.

Avis n°13

Le PCAET est un document règlementaire développant la stratégie du territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération pour une durée de 6 ans sur des sujets stratégiques, tels que la baisse des consommations énergétiques ou le déploiement des énergies renouvelables. Les pièces du dossier doivent être étayées et fournies afin d'y intégrer l'ensemble des données nécessaires, du diagnostic complet du territoire aux fiches actions du plan d'actions. Ces dernières devant être les plus précises possibles afin de les rendre opérationnelles pour les services de l'Agglomération. Cependant, en effet, ces précisions et cette exhaustivité amènent à une densité des pièces, les rendant plus difficilement lisible pour le grand public.

La fiche action 1.5.3 « Favoriser les bonnes pratiques dans les établissements scolaires » est modifiée afin d'intégrer les lycées ainsi que les établissements d'études supérieures. Il sera rajouté une partie 1.5.3.3 « Accompagner les lycées vers la transition » et une partie 1.5.3.4 « Accompagner les établissements du supérieur vers la transition. »

Les économies d'eau sont un vrai sujet pour Guingamp Paimpol Agglomération. L'agriculture, très présente sur le territoire est particulièrement consommatrice et dépendante de cette ressource. Des actions sont menées afin de réduire les ressources en eau, par exemple en adaptant les cultures aux conditions climatiques, en plantant des cultures moins consommatrices d'eau. Au sein de la stratégie du PCAET, une action de l'axe 2 « Renforcer la résilience du territoire aux effets du changement climatique » est ainsi nommée « Préserver et garantir un accès équitable à une ressource en eau de qualité ».

Programme d'actions (actions 1.5.3).

Envoyé en préfecture le 06/10/2023 Reçu en préfecture le 06/10/2023

ıblié le

ID: 022-200067981-20230926-DEL2023_09_170-DE

La prise de compétence sur l'eau est récente pour l'Agglomération. Ainsi, la gestion de l'eau de pluie à domicile nécessite encore une coordination globale des services avant d'envisager une politique d'économies d'eau à l'intention des ménages. Cette piste pourra être remise à l'ordre du jour lors d'une future évolution du Plan Climat.

L'action 3.1 « Développer des alternatives quotidiennes à l'autosolisme » fixe l'objectif d'initier une politique en faveur du vélo avec le déploiement d'une flotte de 150 VAE (vélo à assistance électrique) en location longue durée. Un réseau de racks de stockage (projets de parcs et vélobox) aux gares de Paimpol et Guingamp ainsi que sur 10 autres points stratégiques du territoire permettra d'améliorer l'usage du vélo et la possibilité de location de VAE. L'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) est structurée autour de 5 axes dont l'axe « Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions », cette opération permet de financer une partie des projets. En parallèle, les communes de Guingamp et de Paimpol développent des projets de mobilité douce intégrant une augmentation des linéaires de pistes cyclables. Un schéma cyclable est en cours d'élaboration avec le CEREMA (Centre d'Etudes et Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement) qui permettra de structurer la politique vélo sur le territoire. De plus, il est nécessaire de souligner que Guingamp-Paimpol Agglomération n'a pas l'entièreté de la compétence afin de développer les pistes cyclables et l'utilisation du vélo. Les communes du territoire disposent en effet de la compétence voirie ; l'agglomération les accompagne techniquement et financièrement au travers de son fond de concours (programme « nouvelles mobilités actives »).

Afin de soutenir l'accès à l'emploi, l'Agglomération met à disposition des véhicules électriques sous forme de prêt dans le cadre du projet Scoot'nJob. Ces véhicules se louent avec un permis B. Les voitures sans permis ne sont pas proposées par Guingamp-Paimpol Agglomération pour une raison de sécurité. Des deux roues avec le BSR sont cependant mis à disposition.

Le train « la vapeur du Trieux » est utilisé uniquement durant la période estivale. Durant la saison 2020, ce fut du 12 Juillet au 20 Août soit 40 jours. Le reste de l'année, c'est un train au diesel, qui fait les trajets, conséquence d'une absence d'électrification de la ligne (comme 20% des trains roulants en France). Comprenant la problématique liée aux trains consommateurs d'énergies fossiles, une nouvelle convention au sujet de la ligne sera rédigée au premier semestre 2023 avec comme sujet, notamment, la durabilité et l'impact environnemental. Une réflexion sur l'impact du train « La Vapeur du Trieux » pourra y être menée, pouvant aboutir à une conservation de la locomotive sans la faire circuler, en « pièce de musée » au titre de l'histoire industrielle.

Les projets visant à développer un carburant bas carbone pour la pêche ont été fortement perturbé du fait de la crise sanitaire puis de la guerre en Ukraine et de la crise énergétique qui en a découlé. La préoccupation première du Port a donc été recentrée sur la disponibilité et le coût des carburants. Le sujet reste toutefois ouvert, et est en cours d'étude, en partenariat avec la société Ysblue.

Plan Climat Air Energie Territorial – Résumé non technique

• DE L'ARMOR À L'ARGOAT •

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le

ID: 022-200067981-20230926-DEL2023_09_170-DE

3 REMARQUES DU PUBLIC

Les remarques formulées par le public sont reportées ci-après dans leur intégralité ; les numéros des avis servent uniquement au reporting via le tableau d'analyse présenté en partie précédente, ils ne sont nullement utilisés pour hiérarchiser les avis.

Avis n°1

- Thématique(s) abordée(s): Energies renouvelables
- Pièce du projet de PCAET concernée : Programme d'actions et Stratégie

Le développement des énergies dites "renouvelables" est une grosse erreur à partir du moment où il n'est pas pensé pour assurer directement l'autonomie énergétique des citoyens qui habitent aux alentours des zones de captage concernées (éolien, solaire).

La "ré-injection" sur réseau pour satisfaire des ambitions politiques abstraites et centralisées, à coup de statistiques vertes, c'est une fuite en avant hors-sol sur laquelle une minorité d'affairistes (domiciliés souvent bien loin des zones concernées) capitalisent en profitant des subventions qui pipent les dés du jeu, avec de l'argent public. C'est une arnaque qui, de plus, n'est pas si verte lorsque l'on creuse sur le sujet.

La solution : Sobriété énergétique +++ ET on lance/accompagne des projets citoyens sur la totalité des communes de notre territoire en trouvant les financements localement, tout en associant le captage de systèmes de transfo/stockage, afin que les éoliennes permettent aux communes ou aux communautés de communes d'être autonomes en énergie, au moins sur les services de première nécessité.

Plus globalement, la solution n'est pas technologique. Rien ne sert d'extérioriser la réponse aux impasses climatiques dans lesquelles nous sommes embarqués, en espérant que la réponse à tout ça viendra de la technologique. La vraie réponse sera avant tout intérieure, elle devra nous amener à radicalement changer notre comportement, nos priorités, notre manière de consommer. Un retour massif à l'autonomie en réapprenant à nous satisfaire d'une vie simple avec majoritairement, des ressources que nous trouvons en local, nous rendra également notre souveraineté, et notre dignité.

Bye bye EDF et Véolia et vive les joies collectives de l'autonomie.

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le

ID: 022-200067981-20230926-DEL2023_09_170-DE

Avis n°2

- Thématique(s) abordée(s): Energies renouvelables (Parc éolien), Consultation du public,
 Nature et biodiversité, Santé
- Pièce du projet de PCAET concernée : Programme d'actions

Madame, Monsieur,

Par ce courrier nous souhaiterions vous présenter notre avis sur le projet d'installation d'un parc éolien à Louargat, sur le site emblématique du Méné Hoguéné. Nous sommes une association toute nouvellement créée, en juillet 2022 exactement, après nous être d'abord constitués en collectif en mai, au début de l'enquête publique, lorsque nous avons réalisé avec stupeur que le projet dont il était question en 2017 n'était pas abandonné mais au contraire bien avancé, malgré les deux années de pandémie.

Nous avons dénoncé le manque d'information et de considération dont les riverains les plus proches ont été victimes. Nous avons fait part de nos inquiétudes au niveau de la santé sur les animaux et les humains en préambule du conseil municipal de Louargat le 30 juin dernier et assisté au vote des conseillers qui se sont prononcés à 15 voix contre et 3 abstentions. Nous avons regardé de près les votes des communes aux alentours qui se sont pour la majorité prononcées défavorablement.

Après avoir échangé avec ces communes, il ressort que le paysage en cet endroit des Côtes d'Armor en est particulièrement saturé.

Monsieur le sous-préfet de Guingamp que nous avons rencontré le 25 août dernier l'a également souligné. Du sommet du Méné Hoguéné ce ne sont pas moins de 9 parcs éoliens que l'on peut voir, avec plus d'une soixantaine d'éoliennes. Si vous avez accès aux commentaires rédigés dans le registre dématérialisé lors de l'enquête publique, vous pourrez constater le fort attachement des Louargatais à ce site riche au niveau historique et patrimonial (chapelle de Christ, Lande Supplice, motte féodale, fontaine du Jaudy, calvaire).

Vous noterez également la consternation de beaucoup de personnes qui s'indignent que l'on puisse laisser défigurer le Méné Hoguéné, voisin du Méné Bré. La nature même du Méné Hoguéné (colline haute de 300 m environ), situé face au Méné Bré (lieu classé) et visible à des kilomètres à la ronde est représentatif de l'identité de la région. La construction d'un parc éolien va altérer le cadre original de cet endroit.

Nous comprenons le retard de la France et l'urgence de la transition écologique, mais nous déplorons la manière de faire, en dépit du bon sens et sans y associer les personnes qui vivent et/ou travaillent dans ces endroits prisés par les industriels éoliens. Car il s'agit bien pour ces sociétés exploitantes de profiter lucrativement des énergies vertes. C'est cela que nous dénonçons car la plupart des membres de l'association sont engagés dans la vie publique, acteurs de la vie citoyenne et soucieux des problématiques environnementales.

Nous ne comprenons donc pas pourquoi nous n'avons jamais été associés à ce projet s'il était si vertueux, comme annoncé dans les plaquettes éditées par la société VSB, exploitante du projet.

D'après le rapport de l'enquête publique en effet, 6 à 8 personnes travaillant ou en visite à proximité des lieux ont été interrogées (50% résidant à proximité des lieux - 20 à 60 minutes d'entretien). Or, parmi les membres de l'association, habitants proches concernés, aucun n'a été interviewé pour les études d'impact sur le paysage et le patrimoine. Comme nous disions également, certains riverains élèvent des animaux sur le Méné. Or, des incertitudes ou des faits inexpliqués sont relatés ci et là dans la presse concernant des mortalités bovines, parfois en nombre, avec la proximité de lignes à très haute tension ou de parcs éoliens. Les études ont-elles été menées à bien ?

Toujours est-il que les éleveurs sont, pour certains, réticents à l'occupation de leurs terres. Vu et entendu à FR3 13 h ce jour, lors d'un reportage au SPACE de Rennes, une grande inquiétude de la part des agriculteurs bretons à propos des ondes électromagnétiques et leurs effets sur leurs animaux et leurs familles. Ils attendent une réponse du ministre de l'Agriculture à ce sujet. Enfin, ce projet situé dans un environnement relativement calme et peu fréquenté seulement perturbé par quelques

Recu en préfecture le 06/10/2023

Publié le

ID: 022-200067981-20230926-DEL2023_09_170-DE

meuglements, le ronronnement du parc éolien sera perçu probablement par les riverains les plus proches. Nous aurions aimé que le porteur du projet fasse des tests avant construction.

Il est dommage en effet que le bien-être social ne soit pas pris en compte dans le Plan de Transition Ecologique car c'est pour nous primordial. Mais s'il ne s'agit que d'arguments au point de vue environnemental, nous n'en manquons pas :

- * rappelons-nous du démembrement et des bocages saccagés au nom de la modernité et de l'urgence économique, nous en payons encore les conséquences et les paierons encore longtemps.
- * le Méné Hoguéné est riche de sources et de leurs affluents sur les deux versants (Leguer et Jaudy) : comment imaginer que les tonnes de béton utilisées n'auront aucun impact sur elles ?
- Il y a peu de sources apparentes au sommet du Méné et c'est pourtant le point de départ souterrain d'un nombre important de ruissellements se transformant en sources visibles ou résurgentes à mihauteur de la colline et encore exploitées par des particuliers. Là aussi, la nature même des travaux de terrassement pourra perturber ou supprimer cette ressource très importante en ces temps de pénuries. Quel enjeu est le plus important ? L'éolien et ses incertitudes venteuses ou la ressource en eau ? * présence d'une faille sismique.
- * la Lande Supplice au sommet du Mene Hoguene est classée comme Z.N.I.E.F.F. de type 1, Zone Naturelle à Intérêt Floristique et Faunistique (espèces animales et petite centaurée) et elle compte une tourbière d'intérêt général (voir Schéma de Cohérence Territoriale du pays de Guingamp) :
- La petite centaurée à fleur de schille est qualifiée de véritable 'pépite botanique' par le Conservatoire Botanique de Brest est n'est présente que dans les Monts d'Arrée (dont le Méné fait partie) et sur la commune de Guimaec.
- La plupart des oiseaux migrateurs volent à des altitudes comprises entre 30 et 300 m et rarement à plus de 500m, or ici, le contexte paysagé est particulier, la colline s'élève aux environs de 300 m plus la hauteur maximume des pales soit 450 m au-dessus du niveau de la mer. Nous pouvons alors nous interroger sur la mortalité que cela peut engendrer.
- site particulièrement calme et peu fréquenté et avec une activité agricole tournée vers l'élevage, la faune locale est relativement tranquille et préservée. Les travaux d'installations et d'acheminement vont probablement modifier et amoindrir ce sanctuaire faunistique. L'exploitation, même contenue, ne permettra pas de retrouver l'état actuel du lieu.

Nous nous interrogeons d'ailleurs sur l'empressement à donner l'aval ou non à ce projet et pourquoi il n'est pas attendu le vote de G.P.A. au sujet du P.L.U.I., qui exclurait de toute façon l'implantation de parcs éoliens dans les Z.N.I.E.F.F. justement.

- * les récents orages avec coulées de boue, les récents incendies dans les Monts d'Arrée (dont le Méné fait partie), l'incendie de l'éolienne à Bourbriac (voir article joint).
- * Les travaux de fondations pour les éoliennes sont susceptibles de créer des dangers ou des risques très importants pour la santé des populations avec la libération de gaz comme le Radon. A noter que le sol est riche en uranium également.

Nous déplorons enfin qu'aucune réelle politique de mise en valeur ne soit réalisée alors que cela a été annoncé (tourisme vert). Il existe de nombreux chemins de randonnée (empruntés lors d'événements caritatifs comme la Rando Muco ou la PLB) et des personnes avec des projets de gîtes qui seraient compromis (plus aussi attractifs, voire perte de labellisation) et nous nous considérons comme oubliés. C'est d'ailleurs paradoxal avec la politique du SCOT du Pays de Guingamp:

- qui demande à ce que les fenêtres paysagères existantes, notamment aux abords des axes de circulations majeurs (par la RN 12), soient préservées,
- dont l'ambition générale est d'accroître l'attractivité du pays de Guingamp, les paysages naturels et patrimoniaux représentant un atout indéniable,
- qui souhaite valoriser les vues remarquables et les panoramas emblématiques du territoire (Copie PADD- SCOT).

Enfin, la loi Climat et Résilience votée il y a un an pose l'objectif du « zéro artificialisation nette » d'ici à 2050, soit renaturer 5 500 hectares.

Les trois éoliennes prévues sur le Mené Hoguéné nécessitent le décapage de 7 775 m² de prairies mésophiles (implantation des machines et emprise des chemins d'accès), surface à multiplier par le

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le

ID: 022-200067981-20230926-DEL2023_09_170-DE

nombre de parcs éoliens car l'on peut craindre que ce projet ne soit que le premier de nombreux autres sur la commune.

Mal agir dans l'ignorance est une maladresse, mal agir en sachant est une faute.

Nous espérons qu'après lecture de notre courrier vous saurez prendre votre décision en bonne connaissance de cause. Certains que vous serez sensibles à notre démarche et espérant avoir été compris et entendus.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de nos salutations distinguées.

L'association Vents Contr'airs

Recu en préfecture le 06/10/2023

Publié le

ID: 022-200067981-20230926-DEL2023_09_170-DE

Avis n°3

- Thématique(s) abordée(s): Energies renouvelables (Parc éolien), Santé
- Pièce du projet de PCAET concernée : Programme d'actions

Madame, Monsieur,

En donnant au PCAET l'ambition de passer de 156 GWh de production éolienne à 222 GWh en 2030, vous agissez en faveur du climat. Mais avec cet objectif, la pression des promoteurs va s'accroître sur les communes du sud de notre territoire où il reste encore des parcelles éligibles à l'éolien. Des machines de la dernière génération, dont les pales montent à 150 mètres, ont été installées dans le secteur de Moustéru et Bourbriac. Le niveau de bruit est bien plus important qu'avec les anciennes qui montaient à moins de 100 mètres. Quand on est sous le vent et en terrain dégagé, on entend les pales qui passent devant le mât à plus d'un kilomètre. Certains riverains s'enfoncent dans la dépression. La Cour d'Appel de Toulouse a reconnu en juillet 2021 un préjudice dû au bruit de ces machines sur les riverains : https://www.bruit.fr/production-d-energie/la-justice-reconnait-le-syndrome-eolien La crise du prix du kWh suite à la privatisation en Europe du marché de l'énergie ne vous a-t-elle pas ouvert les yeux ? Allez-vous continuer à vendre les paysages, le patrimoine rural du Centre-Bretagne à des intérêts privés ? Les promoteurs sont adossés à des capitaux souvent étrangers, attirés par un rendement financier imbattable. Il est payé par le rachat avantageux de leur production par EDF donc par nous tous. Ces projets mettent en danger la paix sociale dans nos villages. Il y a une forte tension entre les propriétaires qui bénéficient de l'aumône des promoteurs et les riverains qui souffrent des nuisances de ces machines. Certains élus bretons ont pris conscience du problème. Ils ont proposé un doublement de la distance entre éoliennes habitations https://www.assembleenationale.fr/14/propositions/pion4646.asp et https://marclefur.bzh/eolien-lallemagne-durcit-sareglementation-marc-le-fur-souhaite-que-la-france-en-fasse-de-meme/. Il y a plus de 120 poteaux construits ou en projet dans un rayon de 30 km autour de notre commune. S'il vous plaît montrez que dans votre action, qui est très louable pour le climat, vous prenez en considération la santé de la population du Centre-Bretagne. Dans le schéma éolien que vous préparez, vous avez le pouvoir d'imposer aux promoteurs une distance aux habitations proportionnelle à la hauteur maximale des pales des machines. Avec cinq fois la hauteur des pales, on retrouve la distance de 500 mètres pour les machines installées. Mais 750 mètres pour les machines de dernière génération qui montent à 150 mètres, un kilomètre pour les futures machines qui vont arriver, dont les pales monteront à 200 mètres. On ne sait pas où va s'arrêter le gigantisme de ces aérogénérateurs... Dans certaines régions, des élus ont même demandé un moratoire sur les constructions d'éoliennes.

https://www.lemonde.fr/idees/article/2021/04/19/nous-demandons-un-moratoire-absolu-et-imme diat-sur-tout-nouveau-projet-d-eolien-terrestre-dans-nos-regions_6077261_3232.html

Merci pour votre attention. Cordialement, Association « Kleier Enep Tour Avel »

Recu en préfecture le 06/10/2023

Publié le

ID: 022-200067981-20230926-DEL2023_09_170-DE

Avis n°4

- Thématique(s) abordée(s): Energies renouvelables (Parc éolien)
- Pièce du projet de PCAET concernée : Stratégie, Programme d'actions

Bonjour,

j'habite à Bulat-Pestivien, dans le village de Kernec'h, au point culminant de la commune situé à 308 mètres d'altitude. Ce lieu est dégagé dans tous les azimuts. Par nuit claire, je compte plus de 100 cliqnotements signalant des mâts d'éoliennes.

En juillet 2022 j'ai appris que deux de mes voisins avaient signé un bail avec un promoteur pour créer une ferme éolienne sur deux sites situés à 500 mètres à l'ouest et au nord de mon habitation. Cela veut dire que je vais perdre très souvent le plaisir et le droit de dormir la fenêtre ouverte. Je vous invite à essayer de dormir à 500 mètres sous le vent d'une des éoliennes installées récemment sur Bourbriac. Leurs pales montent jusqu'à 150 mètres. L'effet sonore de ces machines de dernière génération est propagé dans le sens du vent bien plus loin qu'avec les machines classiques qui culminaient à 90 mètres. Pire que le bruit des pales, comme il y aura plusieurs machines installées sur chaque site qui ne tourneront pas exactement à la même vitesse, un phénomène de battement va générer de l'énergie à très basse fréquence. Ces infrasons n'existent pas dans la nature, ne sont pas perçus par nos oreilles et leurs effets sur le vivant est mal connu. Peu d'études ont été réalisées. L'ANSES s'est tout de même posé des questions et a publié en mars 2017 un rapport intitulé « Evaluation des effets sanitaires des basses fréquences sonores et infrasons dus aux parcs éoliens ».

Conserver une distance de sécurité avec les habitations de 500 mètres pour ces nouveaux aérogénérateurs n'est pas raisonnable. Tous les pays voisins imposent des distances aux habitations supérieures, jusqu'à dix fois la hauteur maximale des pales en Bavière. Certains élus comme Marc LeFur se sont honorés en prenant la défense de la santé des riverains et la défense des élus locaux face à la très forte pression des promoteurs. Ils ont déposé le 10 mai 2017 une proposition de loi qui porte la distance aux habitations à un kilomètre.

Dans l'avis du Préfet que vous publiez sur votre site, il mentionne l'action 11 du plan « Avel Breizh 2030 » qu'il a menée. La levée de contraintes foncières sur les couloirs aériens a été obtenue auprès des autorités militaires, ainsi que la levée de servitudes liées aux radars de surveillance aérienne. Les élus de GPA pourraient négocier auprès du Préfet et des promoteurs, en contrepartie de ces libérations d'emprises foncières qui vont faciliter le développement de l'éolien dans notre région, un léger durcissement des contraintes autour des lieux d'habitation. Si le schéma éolien de GPA et les cartes du PLUi que vous allez approuver prenaient en compte une distance de 1000 mètres par rapport aux habitations, ce serait un signe très positif de considération envoyé à la population du Centre-Bretagne. C'est à nos élus locaux de montrer qu'ils savent défendre notre santé face au pouvoir central et face à des promoteurs et des capitaux attirés par les gains financiers colossaux réalisés sur leur investissement dans l'éolien (jusqu'à 25% de rapport). Car dans cette course effrénée menée par l'Etat et les promoteurs pour saturer notre campagne avec des machines de plus en plus énormes, nous, citoyens du Centre-Bretagne, avons vraiment le sentiment de compter pour du beurre.

Merci de m'avoir lu.

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le

ID: 022-200067981-20230926-DEL2023_09_170-DE

Avis n°5

- Thématique(s) abordée(s): Energies renouvelables (Parc éolien)
- Pièce du projet de PCAET concernée : Stratégie, Programme d'actions

Madame, Monsieur,

J'habite depuis peu la commune de Bulat Pestivien. J'ai été séduite par ses paysages et sa nature préservée mais aussi par son clocher, le plus haut des Côtes d'Armor, ses fontaines et chapelles. J'ai appris l'existence d'un projet (bien avancé) d'éoliennes dans le village, tout juste à la sortie du bourg. La commune est déjà entourée de parcs éoliens. Pont-Melvez, Bourbriac et b eaucoup d'autres...Une centaine d'éoliennes dans un rayon de 30 kilomètres. A terme on en dénombrera 145 d'après les projections. Peu importe dans quelle direction on regarde : elles sont là. Parfois trop proches des habitants, qui en plus de la pollution visuelle, de jour comme de nuit, souffrent des fréquences basses. Alors voilà, quand cette croissance folle va s'arrêter ? J'ai 40 ans, j'ai fait le pari de quitter une grande ville et de m'installer à la campagne. Un centre Bretagne déjà bien sinistré par l'agriculture, des villages qui se vident, des pénuries de médecin, la difficulté de trouver du travail...Et maintenant, la région devient une zone industrielle! Quand toutes les personnes âgées seront parties, qui restera? Pour ma part, j'en doute. A condition de pouvoir vendre décemment ma maison? Alors qu'on devrait faire des efforts pour stimuler l'économie et la vie culturelle dans ces campagnes, attirer les jeunes, on les enlaidit. C'est bien triste. Et tout ça pour quoi ? Les promoteurs voient l'opportunité de rafler les subventions publiques. Quelques propriétaires profitent d'une grasse rémunération. Et que reste t'il aux habitants? Nous prenons de plein fouet la hausse des prix de l'énergie, notre paysage est ravagé, mais tout va bien pour eux! Ne faudrait-il pas contrôler le nombre d'éoliennes installées? Revoir la distance qui les éloigne des habitations ? Créer des parcs énergétiques citoyens, qui bénéficieraient directement à tous ? On nous répond que ça rapporte aussi aux communes...Mais sincèrement qui voudra encore y habiter? Plusieurs élus demandent un moratoire. Vous avez encore la capacité d'agir... Cordialement,

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le

ID: 022-200067981-20230926-DEL2023_09_170-DE

Avis n°6

- Thématique(s) abordée(s): Energies renouvelables (Parc éolien), Communication
- Pièce du projet de PCAET concernée : Programme d'actions, Diagnostic

La partie « Diagnostic » du PCAET diagnostic montre que tous les sites de production d'énergie éolienne terrestre sont situés dans la partie Sud du territoire de GPA où les enjeux paysagers et de biodiversité sont les plus forts.

A la page n°41, on lit:

« Les communes sont encore régulièrement sollicitées pour des projets d'éoliennes. Néanmoins, les parcs installés sont de plus en plus réduits et épars, générant une impression de mitage du paysage qui se confirme à chaque projet. La population, qui jusqu'à présent est globalement favorable au développement des éoliennes s'inquiète de ce développement sans coordination. C'est un élément qu'il convient de prendre en compte pour accompagner le développement de cette filière. »

Dans sa délibération du 21-04-2021, le conseil communautaire prévoit, pour l'axe 5 -4, « de développer le portage de projets d'énergie citoyenne » : par quels moyens d'information et de concertation ? Je propose qu'avant tout développement de projet soit organisée, dans la commune concernée, une réunion publique d'information contradictoire. Un agent et un élu de GPA devrait être présent pour présenter le PCAET en général et, en particulier, les volets concernant le projet.

Dans son avis du 2 -09-2021, la MRAE fait remarquer que :

- Le dossier ne démontre pas complètement la capacité du plan d'actions à atteindre les objectifs fixés : celle-ci suppose en effet l'implication continue de l'ensemble des ménages et de la profession agricole. En outre, des obstacles au développement des énergies renouvelables sont probables. Le risque d'inefficacité du plan pourra se traduire par des impacts notables pour la biodiversité, le paysage, la santé, la ressource en eau et l'évolution des risques naturels. Il conviendra notamment de mettre en relief la préservation des continuités écologiques y compris son adaptation au climat futur et ceci dans le contexte d'un l'essor de l'éolien. Le PCAET devrait aussi se pencher davantage sur les conséquences du changement climatique, notamment vis-à-vis de la ressource en eau.

L'avis du Préfet de Région mentionne que « le rôle du PCAET, au-delà de l'obligation réglementaire, est d'informer les citoyens sur les aspects techniques afin que chacun puisse se faire son opinion... » Un Schéma de développement éolien a été élaboré par GPA. A-t-il été finalisé ? Où peut-on consulter

ce document et les cartes produites?

A l'instar de ce qui a été développé par la Communauté de Communes du Kreiz Breiz, je souhaiterai que soit mis en place un démarche pour une meilleure implication de GPA pour

- Une collaboration avec les communes concernées pour formuler un avis sur les lieux d'implantation envisagés (éventuellement en apportant un appui politique à certains projets en difficultés)
- Une participation financière de GPA au capital des sociétés de développement et d'exploitation.
- Une ouverture du capital des sociétés d'exploitation à l'épargne locale.

Recu en préfecture le 06/10/2023

Publié le

ID: 022-200067981-20230926-DEL2023_09_170-DE

Avis n°7

- Thématique(s) abordée(s): Energies renouvelables (Parc éolien), Communication
- Pièce du projet de PCAET concernée : Programme d'actions, Diagnostic, Stratégie

Je regrette tout d'abord que la concertation proposée ne fasse pas l'objet d'une vaste campagne d'information auprès de la population car l'affichage en mairie reste insuffisant pour faire connaitre, surtout sur une période courte d'un mois, cette consultation à une large échelle. L'éolien est une source d'énergie essentielle et nécessaire. Je ne le conteste pas, comme d'autres personnes autour de moi. Cependant, en lisant la partie « Diagnostic » du PCAET, l'inquiétude des communes et de leurs habitants est relevée par vos soins. Cela est lié à des questions légitimes que se posent ces populations. Ainsi, moi-même, je me pose les questions suivantes :

- Pourquoi la mairie de Bulat-Pestivien, ma commune, refuse-t-elle de communiquer sur le projet d'implantation d'un parc éolien ? Refus d'informer sur le nombre de machines, sur leur localisation, donc sur les parcelles concernées, sur les objectifs fixés. On vient d'avoir connaissance du promoteur choisi, mais sans information auprès des populations de quelque manière que ce soit. Ce que j'évoque pour cette commune n'est pas un cas isolé car ce processus devient la règle : informer sans débat et seulement au moment choisi par le promoteur.
- Pourquoi les promoteurs refusent-t-il la transparence, le débat alors que leurs sites insistent sur la concertation, l'échange et la confiance à établir avec la population locale et notamment riveraine ? En se promenant près de chez lui, cette semaine, un voisin a croisé une personne procédant à des relevés. Celui-ci a dit faire des relevés pour enterrer des lignes électriques. Finalement, il a admis effectuer des relevés pour les futures éoliennes !! Le promoteur demande-t-il à ses sous-traitants de mentir ?
- Il est compliqué et finalement impossible d'avoir connaissance auprès de GPA du Schéma de Développement Eolien. Pourquoi ? Comment consulter les documents et les cartes établies ?
- En s'informant largement sur l'éolien, on s'aperçoit que les promoteurs manquent de transparence et que leurs bureaux d'étude et de communication sont bien rodés autour d'un discours identique sur les bienfaits de l'exploitation de la ressource éolienne, essayant de culpabiliser ceux qui refusent l'implantation d'éoliennes sous prétexte que la France a besoin d'électricité. Argument repris par les élus à tous les niveaux. Mais pourquoi ne pas dire que les capitaux sont étrangers ? Que la production d'électricité n'est pas citoyenne ? Que la population locale ne peut espérer que des retombées minimes sur des projets menés par des promoteurs adossés à de gros capitaux ?
- A la page 41, il est écrit par vos soins : « les parcs installés générant une impression de mitage du paysage qui se confirme à chaque projet ». En effet, environ 120 machines sont installées ou en construction dans un rayon de 30 kms autour de ma commune. Submersion, saturation évidentes partagées par de nombreux habitants, que vous reconnaissez d'ailleurs. De plus, ces machines sont de plus en plus hautes, il est difficile de les ignorer.
- Le Sud de GPA est moins peuplé que le reste de son territoire, c'est un fait. Cela autorise-t-il les élus et les promoteurs à ignorer les habitants ? Leur bien-être ? L'accueil touristique de personnes à la recherche d'espaces et de paysages empreints de sérénité ?

J'ai bien conscience que mon avis, comme celui de beaucoup d'autres personnes, a bien peu d'importance. Les arguments qui interrogent les populations sur l'éolien comme la dépréciation de l'immobilier, le bruit, la pollution visuelle sont balayés par les commissaires enquêteurs sous prétexte que rien n'est prouvé.

La transparence, inexistante de la part des élus comme des promoteurs est malheureusement la règle et est contraire au débat démocratique et citoyen. Ne pas être opposé à l'énergie éolienne n'oblige pas à tout accepter.

Recu en préfecture le 06/10/2023

Publié le

ID: 022-200067981-20230926-DEL2023_09_170-DE

Avis n°8

- Thématique(s) abordée(s): Energies renouvelables (Parc éolien)
- Pièce du projet de PCAET concernée : Programme d'actions, Stratégie

Madame, Monsieur, Nous nous permettons de vous recontacter car il y a des éléments nouveaux qui renforcent nos craintes. En séance du 21 octobre, le conseil municipal de Bulat a désigné la société « Vensolair » comme porteur d'un projet éolien sur notre commune. Nous avons constaté sur le site : https://fr.linkedin.com/company/vensolair?original_referer=https%3A%2F%2Fwww.google.com%2F que le dernier parc éolien que cette société a installé utilisait des machines dont la hauteur des pales atteignait 177 mètres. Vous trouverez en PJ la carte qu'a reçue notre Maire du promoteur et qu'il nous a transmis, qui donne les trois sites d'implantation des futures machines sur Bulat. Il est facile de pronostiquer que les habitants du village de Stankae, situé au centre des 3 sites, étant cernés par des objets mouvants quasiment aussi hauts que la Tour Montparnasse, vont vivre l'enfer.

Les habitants de Goarem-Gellec et Crec'Heur vont être à la distance minimale de sécurité par rapport à deux des sites, le troisième étant rejeté à une distance d'environ un kilomètre. C'est également le cas pour le village de Kernec'h. Mais les habitants de ce village ont la particularité de vivre à une altitude supérieure à 300 mètres. Leur habitat est regroupé autour du point culminant de la commune, signalé sur la carte IGN par un triangle marqué 308m. La moyenne de l'altitude des deux sites voisins éligibles à l'éolien étant comprise entre 270 et 280 mètres, ils habitent donc à 30 mètre au dessus du pied des éoliennes. Ils se retrouvent dans la couche d'altitude des extrémités des pales qui passent devant les mâts des machines. De ce fait, leur exposition aux bruits des aérogénérateurs se trouve renforcée. En effet c'est l'extrémité des pales qui présente la vitesse linéaire maximale et c'est donc à ce niveau que l'énergie sonore du bruit de souffle caractéristique de ces machines est la plus forte. En plus, ces riverains se situant quasiment à mi-hauteur des nacelles, il est plus que probable qu'ils entendront le moteur de rotation de l'axe ainsi que les moteurs de variation des pas des pales quand ceux-ci, embarqués dans la nacelle, seront activés. Les habitants de Kerbidiry, Lannouzec, Goarem Maout (figurant sur la carte) et Kerjulou, Le Gollot, Keravel (ne figurant pas sur la carte) se trouvent à la distance de sécurité d'un seul des trois sites. Nous vous joignons également une carte montrant toutes les implantations d'éoliennes dans le secteur. Nous vous remercions encore de votre écoute. Nous vous serions très reconnaissants de diffuser autour de vous ces éléments qui nous préoccupent beaucoup. Ils nous renforcent dans cette idée : imposer dans votre schéma une distance de cinq fois la hauteur des pales entre les aérogénérateurs et les bâtiments d'habitation nous paraît être un bon compromis entre la forte pression des promoteurs éoliens aux côtés de l'Etat et la demande de nos concitoyens qu'on protège leur intégrité.Le Sénat vient de voter en première lecture un texte qui assouplit les règles administratives pour implanter les parcs éoliens. Ce texte, s'il est adopté va durcir pour les riverains l'accès à des recours en justice. Il rejette également l'idée qu'un Maire puisse s'opposer à un projet sur sa commune. Si GPA néglige la protection des citoyens dans son schéma et dans le PLUi que vous préparez, qui nous défendra?

Cordialement, L'association KETA.

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le

ID: 022-200067981-20230926-DEL2023_09_170-DE

Avis n°9

- Thématique(s) abordée(s): Energies renouvelables (Parc éolien)
- Pièce du projet de PCAET concernée : Stratégie

Il faudrait fixer une densité maximum d'éoliennes sur un territoire et à l'échelle de l'agglomération harmoniser cette densité sur le territoire avant de continuer à accepter de nouveaux projets sur les zones où il y a déjà des éoliennes. Sur le canton de Callac, pour répondre au besoin de la consommation locale seulement 5 éoliennes suffisent or elles pullulent sur ce secteur et pire de nouveaux projets sont en cours. Quand on sait que le transport de l'électricité est compliqué et qu'il y a beaucoup de pertes il serait bon d'enfin installer des éoliennes là où il y a besoin d'électricité. De plus, les projets éoliens pourraient être portés par les citoyens si les institutions et les élus considéraient vraiment leurs administrés et savaient leur présenter en temps et en heures les projets. Votre enquête arrivent bien trop tard pour les habitants du Sud de l'agglomération qui subissent les jeux d'argent et de pouvoir des promoteurs éoliens, le déséquilibre avec le nord se fait encore une fois largement ressentir.

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le

ID: 022-200067981-20230926-DEL2023_09_170-DE

Avis n°10

- Thématique(s) abordée(s): Energies renouvelables (Parc éolien), Biodiversité, Santé
- Pièce du projet de PCAET concernée : Programme d'actions, Stratégie

Implantation prévue beaucoup trop prêt des habitations (limite de 500m notoirement insuffisante). Destruction du paysage d'une commune classée Patrimoine rural. Pollution sonore et visuelle. Destructions de haies, champs et modification de chemins pour accéder aux éoliennes. Nombreuses éoliennes déjà visibles autour de la commune.

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le

ID: 022-200067981-20230926-DEL2023_09_170-DE

Avis n°11

- Thématique(s) abordée(s): Energies renouvelables (Parc éolien)
- Pièce du projet de PCAET concernée : Programme d'actions, Stratégie

Madame, Monsieur,

j'ai 81 ans, je suis vétéran de la guerre d'Algérie et membre de la FNACA. J'ai exercé divers métiers en France et à l'étranger, coopération, beaucoup de bénévolat...

Depuis 2017 j'ai acquis une maison dans le village de Stankae, sur la commune paisible de Bulat-Pestivien, si riche de monuments remarquables, d'une église dont le clocher est classé depuis 1907, et de tant de chemins de randonnées que nous nous attachons à conserver et à entretenir.

J'ai su qu'un promoteur avait le projet de construire plusieurs éoliennes sur des parcelles jugées éligibles à l'éolien. Si ce projet se réalise nous verrons ces machines hautes de plus de 150 mètres tout autour de nous à une distance de 500 mètres. Je suis favorable au développement des énergies renouvelables, mais l'idée de passer le reste de ma vie encerclé par ces tours mobiles m'est tout à fait insupportable. Nous sommes 10 habitants dans notre village (6 foyers), décidés à utiliser tous les moyens en notre possession pour stopper ce projet. Vous mentionnez dans la partie "diagnostic" du PCAET l'inquiétude des communes et de leurs habitants qui n'acceptent plus ce développement anarchique de la filière éolienne sur notre territoire. Ce qui rend les projets inacceptables est le fait de conserver la distance de sécurité de 500m entre les habitations et les machines, édictée pour des engins qui faisaient 90 mètres de hauteur de pales alors que les engins actuels sont deux fois plus hauts... Des Sénateurs et Députés ont proposé par trois fois en 2015, 2017 et 2019 l'augmentation de cette distance afin de protéger les citoyens, mais le lobby éolien (FEE) et le Syndicat des énergies renouvelables (SER) avec la complicité du Ministère de l'environnement ont réussi à faire avorter ces projets en commission. Vous avez en tant qu'élus locaux le pouvoir de définir dans votre PCAET et votre PLUi une distance de sécurité qui satisfera l'Etat et les promoteurs et rendra acceptable leurs projets d'implantations...

Mettez vous à notre place, nous ne pouvons pas accepter un tel ENCERCLEMENT de notre village.

Merci de votre attention

Recu en préfecture le 06/10/2023

Publié le

ID: 022-200067981-20230926-DEL2023_09_170-DE

Avis n°12

- Thématique(s) abordée(s) : Agriculture
- Pièce du projet de PCAET concernée : Programme d'actions, Stratégie

Monsieur le Président,

La lecture du projet de PCAET de Guingamp-Paimpol Agglomération soumis à consultation publique nous interpelle quant à la vision de la collectivité sur l'avenir de l'activité agricole du territoire.

En effet, votre projet va au-delà des objectifs nationaux (PPE, SNBC) et régionaux (SRADDET) pour notre secteur d'activité, alors même que l'agriculture et l'agroalimentaire sont présentées dans le document comme l'un des piliers de l'économie du territoire. L'agriculture de Guingamp-Paimpol Agglomération est certes exportatrice aujourd'hui, mais pourra-t-il en être autrement demain ? Les territoires ruraux ont vocation à répondre aux besoins alimentaires des territoires urbains, d'autant plus dans les régions comme la nôtre qui seront les moins impactées par le changement climatique. Nous considérons que la question de la souveraineté alimentaire doit être intégrée dans le PCAET.

Cela nous conduit à vous interroger sur 3 points :

1/ Pourquoi avez-vous retenu un objectif de réduction des émissions de GES agricoles de - 65 % à horizon 2050 ?

Les trajectoires nationale (SNBC) et régionale (SRADDET) de réduction des GES agricoles sont de - 46 % à horizon 2050. Cet objectif, moins élevé que pour les autres secteurs émetteurs, n'en est pas moins ambitieux compte-tenu des spécificités des GES agricoles. En effet, ils sont majoritairement non énergétiques et donc liés aux pratiques agricoles mais surtout aux volumes produits. La souveraineté alimentaire conduit donc à un niveau incompressible de GES agricoles, une fois l'ensemble des leviers d'optimisation mis en œuvre. Il convient par ailleurs de préciser que cet objectif va au-delà des émissions des exploitations agricoles car il intègre, dans la SNBC des questions alimentaires comme le gaspillage et les modes de consommation.

Le document stratégique indique simplement que cela "inclus : baisse des effectifs des cheptels, des apports azotés et des émissions par la méthanisation des effluents d'élevage" sans pour autant les détailler.

Quelle est la baisse des effectifs qui a été retenue pour atteindre cet objectif ? Comment cela se traduit-il sur les apports azotés (moins de cheptel, c'est moins d'effluents et donc un impact potentiel sur les engrais de synthèse) ? Comment cela est-il cohérent avec un développement de la méthanisation (+ 980 % de production de biogaz mais moins de déjections animales) ?

2/ Comment l'ambition de réduction des consommations énergétiques se traduit-elle sur l'activité des serres du territoire ?

L'ambition affichée est de réduire la consommation d'énergie du secteur de 49,5 % entre 2020 et 2050. Si le chiffre peut sembler cohérent avec les objectifs nationaux, il ne concerne pas sur la même période. Nous nous interrogeons donc sur l'intégration des efforts de sobriété énergétique déjà réalisés par les exploitants dans cet objectif et donc sur l'évaluation du gisement résiduel d'économies d'énergie.

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le

ID: 022-200067981-20230926-DEL2023_09_170-DE

En effet, de nombreuses serres ont réalisé des travaux poursuivant cet objectif : écrans thermiques, open buffer, ordinateur climatique...

3/ Pourquoi avez-vous retenu un objectif de réduction des émissions d'ammoniac de - 25 % à horizon 2050 ?

L'objectif national, lié à un engagement européen, est de - 13 % entre 2005 et 2030. Aucun objectif n'est fixé au-delà.

De quelle manière et avec quels moyens dédiés pensez-vous que l'agriculture puisse atteindre cette ambition spécifique au territoire ?

Les objectifs que vous souhaitez inscrire dans le PCAET de Guingamp-Paimpol Agglomération changeront le visage de l'agriculture du territoire demain. Nous avons toutefois des difficultés à mesurer ce changement en l'absence des hypothèses qui vous ont permis d'y parvenir.

L'agriculture doit prendre sa part à l'objectif de transition énergétique et climatique du territoire mais nous souhaitons attirer votre attention sur la nécessité d'en mesurer aussi les impacts socio-économiques.

Nous sollicitons donc une rencontre afin que vous puissiez expliciter les objectifs que vous portez pour notre secteur d'activité dans le cadre de ce projet de PCAET.

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le

ID: 022-200067981-20230926-DEL2023_09_170-DE

Avis n°13

- Thématique(s) abordée(s): Mobilité, Gestion de l'eau, Pêche, Partenaires
- Pièce du projet de PCAET concernée : Programme d'actions, Diagnostic, Stratégie

Bonjour,

Nous sommes étudiants en BTS Economie Sociale et Familiale au lycée Kerraoul de Paimpol et dans le cadre de notre cours sur la participation des citoyens aux questions environnementales, nous avons souhaité participer à la consultation publique du PCAET. Nous avons donc consulté les documents mis à disposition sur le site de l'agglomération dans le cadre d'un TP d'une heure...

Première remarque, nous avons trouvé que ces documents étaient denses, contenaient énormément de sigles pas forcément explicités et que le contenu n'était pas forcément accessible au grand public. C'est dommage car peut-être que cela aura limité la participation du public. Une version synthétique et simplifiée aurait facilité ce travail.

Néanmoins, les propositions sont concrètes et montrent une réelle ambition de participer à la lutte contre le changement climatique, même si toutes n'aboutiront peut-être pas.

En ce qui concerne le programme d'actions du PCAET, voici quelques remarques et questionnements:

1.5.2 Favoriser les bonnes pratiques dans les établissements scolaires => pourquoi les lycées ne sont pas évoqués dans cette partie ?

2.5.2. Sensibiliser les usagers et accompagner les mesures d'économies d'eau.

Vous proposez de rendre obligatoire la récupération d'eau de pluie sur toute construction neuve. Nous nous demandions si pour les constructions existantes, il n'était pas envisageable de mettre à disposition des habitants des bacs de récupération d'eau de pluie individuels à moindre coût à l'image de ce qui se fait déjà pour les composteurs.

3.2.2. Initier une politique en faveur du vélo

Il faudrait que les vélos à assistance électrique puissent être loués dans les principales villes du territoire afin que le fait de devoir aller chercher le vélo ne constitue pas un frein à sa location.

Il paraît également important de sécuriser les routes de campagne. En effet, le manque de sécurité constitue selon nous le principal obstacle à l'utilisation du vélo dans le secteur. Manque de pistes cyclables, de voies alternatives...

3.2.3. Développer une aide à la mobilité alternative pour l'accès à l'emploi

Il pourrait être intéressant au sujet de la question de la mobilité pour l'accès à l'emploi d'envisager aussi quelques véhicules électriques sans permis, tout le monde n'étant pas forcément à l'aise avec la conduite de scooters.

3.2.4. Favoriser le report vers la mobilité ferroviaire

Vous évoquez la vapeur du Trieux, train touristique, qui circule sur la ligne Guingamp-Paimpol. Nous nous interrogeons sur la pertinence de poursuivre l'activité d'un train fonctionnant au charbon à l'ère de la transition écologique. Il pourrait continuer à fonctionner en changeant de source d'énergie.

4.3.1. Participer au développement d'un carburant plus sobre en GES pour la pêche

Est-il possible d'avoir des précisions sur la nature de ce carburant et de savoir si les postes de Paimpol et Loguivy sont bien avitaillés avec ce carburant depuis 2021 ?

Malheureusement, le temps que nous avions en classe pour étudier l'ensemble des documents était très limité, d'où le peu de remarques. Néanmoins, nous vous remercions par avance de l'intérêt que vous porterez à notre participation à cette consultation.

Cordialement.